

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 713 /FIN.

M



Objet:

Patente commerce de porcs
et pour bétail.-

Transmis à Monsieur le Résident du Ruanda à
Kigali, avec avis favorable les demandes ci-annexées:

Patente pour le commerce de porcs:

Mayiki A. lettre du 28/3/51

Mahata lettre du 23/3/51

Patente pour le commerce de bétails:

Sebuyege : lettre du 6/3/51.

Astrida, le 29 mars 1951.-
Le Comptable Territorial,
A. STRIJBOS,